

Interpellation présentée par le député:

M. Luc Barthassat

Date de dépôt: 13 mai 2004

Interpellation urgente écrite

Restoroute de Bardonnex : où en est-on presque 9 mois après l'adoption de la motion M 1470 ?

Le 29 août dernier, le Grand Conseil a voté une motion M 1470 invitant le Conseil d'Etat :

- à réengager la procédure d'adoption des plans de zone, prévue à l'article 16LaLAT, relative aux modifications des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex ;
- à reprendre, en application des articles 15 et 16 LaLAT, l'ensemble des travaux effectués en accord avec le Plan n° 28993-505 et le projet de loi 7891, et à créer sur les parcelles visées par ledit plan une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public.

Depuis lors, silence radio !

Sans entrer dans des considérations relatives à l'article 148 de la loi portant règlement du Grand Conseil qui précise que le Conseil d'Etat doit donner réponse à une motion dans les 6 mois, délai largement dépassé, je constate qu'une fois de plus, un projet vital pour le développement économique de notre canton est au point mort.

Je m'étonne en outre de l'absence de réaction du Conseil d'Etat pour un autre motif : si l'aménagement du territoire est conçu à Genève de telle manière que les projets de lois proposant des modifications de limites de zones soient de la compétence exclusive du Gouvernement, un droit d'initiative est cependant concédé au Grand Conseil, précisément par la voie de la motion selon l'article 15A de la LaLAT. En outre, selon l'article 16 alinéa 4 de cette loi, « si le projet de modification des limites de zone résulte d'une demande du Grand Conseil, le Conseil d'Etat est tenu de déposer un projet de loi. « L'on est donc légitimement en droit de se demander s'il ne

s'agit pas en réalité d'une procédure-alibi vu l'attention distraite que le Conseil d'Etat semble prêter à la motion précitée adoptée dans ce cadre.

Je souhaiterais donc connaître la réponse du Conseil d'Etat aux invites de la motion 1470, ce qui signifie de savoir où en est la préconsultation et dans quel délai le Grand Conseil sera-t-il formellement saisi d'un projet de loi proposant une modification des limites de zone ?